

# Garanties d'emprunts

## Département de la Sarthe

Isabelle MOREAU  
Ivan LE CHARPENTIER  
Simon POUZANCRE

Service Stratégie Financière et Budget  
Hôtel du Département – Place Aristide Briand  
72 072 LE MANS Cedex 9  
Tel : 02 43 54 73 27

[habitat@sarthe.fr](mailto:habitat@sarthe.fr)

[isabelle.moreau@sarthe.fr](mailto:isabelle.moreau@sarthe.fr)

[ivan.lecharpentier@sarthe.fr](mailto:ivan.lecharpentier@sarthe.fr)

[simon.pouzancre@sarthe.fr](mailto:simon.pouzancre@sarthe.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Conseil départemental apporte sa garantie aux organismes HLM pour les emprunts au titre des PLUS, PLUS Foncier, PLAI, PLAI Foncier, PAM, PLUS-CD, PLUS-CD Foncier, PHARE, PRU AS, Eco Prêt, prêt Booster.

Les garanties varient selon le type d'organisme et le lieu d'implantation du logement :

- L'OPH Sarthe Habitat et la SECOS (SEM du département) sont garantis à 80% par le Département et 20% par la commune d'implantation, sauf au Mans où la garantie départementale est de 100%.
- Les Entreprises Sociales pour l'Habitat sont garanties à 50% par le Département et 50% par Le Mans Métropole sur le territoire de cette dernière, et à 80% par la collectivité départementale et 20% par la commune dans le reste du département.

---

### TYPE D'AIDE

Garantie

---

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de la Sarthe

---

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM

---

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Aide forfaitaire de 3 000 € par logement.
- Une aide supplémentaire de 1 000 € par logement est apportée pour :
- Les opérations de construction neuve ou d'acquisition-amélioration sur des parcelles contigües au bâti existant du centre bourg.
- Les opérations d'acquisition-amélioration spécifiques de logement adapté répondant aux besoins de ménages identifiés par les dispositifs du PDALHPD.
- Une aide supplémentaire de 1 000 € par logement est apportée pour les opérations bénéficiant du label Très Haute Performance Energétique (THPE).

## **PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS**

Communes, Le Mans Métropole

---

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS**

Montant de l'encours de la dette garantie au 1er janvier 2022 : 503 367 254,79 € (dont 403 453 367,60 € pour le logement social).

---

## **BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**

En 2021, 86 emprunts ont été garantis pour un capital garanti de 15 432 230,60 €

En 2020, 85 emprunts ont été garantis pour un capital garanti de 26 818 064 €

En 2019, 79 emprunts ont été garantis pour un capital garanti de 24 021 662,35 €

En 2018, 95 emprunts ont été garantis pour un capital garanti de 25 762 762,83 €

---

## **OBSERVATIONS**

Depuis 2005, le Conseil départemental accorde sa garantie à hauteur de 100% à l'OPH Sarthe Habitat pour ses opérations de réhabilitation et d'amélioration.